Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260428-03_04_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 AVRIL 2026

Le mardi vingt-huit avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU en session ordinaire.

Date de la convocation : 17/04/2026

Membres :		***Présents*** : 15
En exercice :	15	Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Sylvia COURTÈS, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN
Présents :	15	
Votants :	15	
Pour :	15	
Contre :	0	
Abstention :	0	***Secrétaire de Séance*** : Jean-Luc PODER
Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8		

Délibération N°: 03-04-2026
Budget Primitif 2026 – Commune de Mespaul

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Suite à la présentation du Budget Primitif 2026 par Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVENT et VOTENT le Budget Primitif de la commune pour l'année 2026.

Le budget est voté en équilibre :

780 113,00 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
592 703,44 € en dépenses et recettes d'Investissement.

CHARGENT Madame le Maire de notifier cette décision auprès du Service de Gestion Comptable de Morlaix ainsi qu'auprès de toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 28/04/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PODER

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)